

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son
arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur

*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : PONTIGNAC N° SIRET * : 3.1.7 7.3.5 5.6.1 0.0.3.5
Complément / Service : _____
Lieu-dit / BP : _____
N° : 152 Voie : rue Henri Maurice
Code Postal : 5.9.4.9.4 Commune : AUBRY DU HAINAUT
Tél : 0.3.2.1.0.3.2.0.7.9 Courriel * : rh@coquart.eu

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:

La conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur)



Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. ☒ / Mme. ☐ NOM : BANOS Prénom : Jean-Paul

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

- ☐ Un **Certificat, Diplôme ou Titre** ⁽¹⁾ de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le :
Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : _____
- ☐ Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
Nature du CACES : _____ Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité :
- ☒ Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
Nom du centre d'examen : _____
Identifiant : centre N° de ticket : o9B15241BA6F Date limite de validité : 0.8 0.9 2.0.3.0
- ☐ Une **Habilitation électrique** délivrée conformément à l'Article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux
strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains
Date limite de validité : 0.8 0.9 2.0.3.0
- ☐ Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus **délivré dans un des États
membres de l'Union européenne** et correspondant aux types d'activités exercées
Nature du Certificat, Titre ou Attestation : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____ Date limite de validité :

Nota : cocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.

(1) : figurant dans une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au **08 09 2030** ⁽²⁾

(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : Emilie CUVILLIEZ Signature : _____
Fait à SAINT MICHEL SUR TERNOISE le 0.9 0.9 2.0.2.5

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.